

LA CAPITAINERIE PALAVAS

Port de PALAVAS LES FLOTS
34250 PALAVAS LES FLOTS

ELEVATION DE LA CAPITAINERIE

Port de PALAVAS LES FLOTS
34250 PALAVAS LES FLOTS

Affaire N° C-MPCT-2020-20-63039

RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Indice : 2 (annule et remplace le précédent indice)
Objet de l'indice : Rajout de panneaux photovoltaïques

Rapport N° : C-MPCT-2020-20-63039 - rédigé le 12 février 2021
Clément DADONE - Responsable de Missions
06 46 70 77 47 | clement.dadone@btp-consultants.fr

Dossier d'Assurance : Dommages-ouvrage	Proposition n° P-MPCT-2020-20-63039 notifiée le	17/01/2020
--	---	-------------------

Rapport établi sur la base des documents listés au § 2.1

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- A. AFFAIRE :**
- Code postal, commune : **34250 PALAVAS LES FLOTS**
 - Rue ou Lieudit : **Port de PALAVAS LES FLOTS**
 - Désignation : **ELEVATION DE LA CAPITAINERIE**
 - Destination : **Bureaux**
- B. MAÎTRE DE L'OUVRAGE :** **LA CAPITAINERIE PALAVAS**
Port de PALAVAS LES FLOTS
34250 PALAVAS LES FLOTS
- C. MAÎTRE DE L'OUVRAGE DÉLÉGUÉ :** /
- D. ARCHITECTES / MAÎTRE D'ŒUVRE :** **CTP ARCHITECTE**
- E. BUREAUX D'ÉTUDES :**
- Géotechnique : **GEOMECA**
 - Structure : **CABINET DELORME**
béton
 - Structure : **E.S.M**
métallique
 - Fluides : **BET CHARLES BEAUFORT**
 - Thermique : /
 - Acoustique : /
 - Autres : /
- F. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX TOUS CORPS D'ÉTAT :** **400 000 €H.T.**
- G. CALENDRIER DES TRAVAUX :** Délai en mois : **6** Démarrage : **2021**
- H. MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE :** **L+SEI+HAND**
- I. OUVRAGES À CARACTÈRE EXCEPTIONNEL :** Non Oui
 (définition de la police « Dommages - Ouvrage »)

2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

2.1. Documents examinés

Pièces graphiques architecte :

- Dossier de plans phase DCE n°01 à 08 03/12/2020

Pièces graphiques bureaux d'études :

- Plans Electricité n°09E0 à 09E02 Indice 2 28/12/2020
- Plans Plomberie n°CR1 à CR2 01/09/2020
- Plans CVC n°10VR1 à 10VR2 01/09/2020
- Plans Climatisation n°VCR1 à VCR2 01/09/2020
- Plans Structure n°01 Septembre 2020

Descriptifs des travaux – Cahiers des clauses techniques particulières :

- CCTP Lot GC - Prescription générale communes à tous les lots
- CCTP Lot 01 - Gros œuvre – Terrassement - Fondations – Démolition - VRD
- CCTP Lot 02 Indice 2- Charpente Métallique
- CCTP Lot 03 - Couverture, Etanchéité, Bardage
- CCTP Lot 04 - Menuiseries aluminium
- CCTP Lot 05 - Plâtrerie - aménagements intérieurs - Faux-plafonds CCTP Lot 06 - Sanitaires & CVC
- CCTP Lot 07 Indice 2 - Electricité & SSI
- CCTP Lot 08 – Ascenseur
- CCTP Lot 09 – Serrurerie
- CCTP Lot 10 – Revêtement Sol / Mur & Peinture
- CCTP Lot 11 – Installation Photovoltaïque

Autres pièces écrites :

- Arrêté de permis de construire n° PC 034 192 20 A0007 déposé le 28/02/2020 et accordé le 31/07/2020
- Notice de sécurité rédigée le 27/02/2020
- Notice d'accessibilité rédigée le 27/02/2020
- Etude géotechnique (Mission G2 PRO) n° 19-251 indice A établie par GEOMECA et datée du 03/01/2020
- Descente de charges n° DC01 indice 0 établie par E.S.M et datée du 25/11/2019

2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

2.2. Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés

Le projet consiste en la surélévation de la Capitainerie située à PALAVAS LES FLOTS.
Elle consiste en la construction du niveau R+2 au-dessus du bâtiment existant. Cette surélévation est totalement indépendante de la structure existante.

Sécurité incendie :

Le projet est notamment soumis aux dispositions de l'arrêté du 25 juin 1980

Le bâtiment est classé 5^{ème} catégorie.

Accessibilité Handicapés :

Le projet est soumis aux dispositions de l'arrêté du 8 décembre 2014 (ERP existant)

Sismique :

L'établissement est de catégorie II et situé en zone de sismicité 1 (très faible)

Géotechnique :

- Présence d'existants
- Variation saisonnière du niveau de la nappe phréatique (niveau de la mer)
- Remontée de nappe : aléa important
- Absence de carrières souterraines
- Retrait / gonflement des argiles : faible
- Fondations préconisées : Micropieux
- Sol d'ancrage : sable faiblement graveleux

Programme de travaux :

Le programme des travaux comprend principalement :

Voirie et réseaux divers :

- Voirie légère
- Cheminements piétons

Fondations – Ouvrages d'infrastructure :

- Fondations de type micropieux de type III

Ouvrages d'ossature :

- Elevations constituées d'une charpente métallique
- Plancher intermédiaire constitué de bacs collaborant ou de platelage bois
- Plancher haut du dernier niveau constitué de bacs étanchés
- Charpente de type métallique

Clos et couvert :

- Toiture terrasse étanchée par bi-couche
- Façades constituées de bardage double peaux
- Menuiseries extérieures en aluminium

Serrurerie :

- Garde-corps
- Mains courantes

2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

2.2. Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés

Distribution et doublage :

- Doublage intérieur contre les façades de type contre cloisons
- Cloisons de distribution de type cloisons sèches
- Gaines techniques de type cloisons sèches

Aménagements intérieurs :

- Faux plafonds en dalles 60x60
- Revêtements muraux peinture
- Revêtements de sol souple

Installations de désenfumage :

- Sans objet

Installations de chauffage et de ventilation :

- Chauffage des locaux assuré par pompe à chaleur
- Production d'eau chaude sanitaire ballon d'eau chaude
- Ventilation de type VMC simple flux

Installations de gaz combustibles et de plomberie sanitaire :

- Mise en œuvre des réseaux d'alimentation en eau froide et eau chaude sanitaire.
- Mise en œuvre des réseaux d'évacuation des eaux usées et eaux vannes.
- Mise en œuvre des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.
- Pose des équipements sanitaires (WC, lave-mains, éviers, lavabos, receveurs de douche, baignoires, etc.), y compris le raccordement aux réseaux d'alimentation EF/ECS et d'évacuation EU/EV.

Installations électriques :

- Alimentation de l'extension par TD2 existant.
- Mise à la terre du bâtiment existante et non modifiée.
- Alimentation des installations force et éclairage de l'extension par l'intermédiaire de 2 nouveaux tableaux divisionnaires
- Eclairage de sécurité de type BAES pour le balisage des dégagements.
- Installation Photovoltaïque en R+2

Ascenseurs :

- Installation d'un monte handicapés

Equipements divers :

- Sans objet

Moyens de secours :

- Installation d'extincteurs portatifs à eau pulvérisé complétée par des extincteurs de type spéciaux à proximité des installations et locaux à risques particuliers
- Affichage des plans schématiques du bâtiment
- Equipement d'alarme de type 4

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable **D** : Défavorable **S** : Suspendu **SO** : Sans Objet **HM** : Hors Mission
La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

AVIS

3.1. Mission L - AVIS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES

3.1.1. OUVRAGES DE RESEAUX DIVERS ET DE VOIRIE

3.1.1.A. Réseaux divers dont la destination est la desserte privative de la construction..... **F**

3.1.1.B. Voirie, à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières, dont la destination est la desserte privative de la construction..... **F**

3.1.2. OUVRAGES DE FONDATION **F**

Désignation	Type de fondation
Surélévation	Micropieux type III

3.1.3. OUVRAGES D'OSSATURE **F**

- | | | | | |
|--------------|---------------------------------------|---------|----------------------------|---------------|
| - Maçonnerie | : <input type="checkbox"/> | - Béton | : <input type="checkbox"/> | Armé |
| - Métal | : <input checked="" type="checkbox"/> | | : <input type="checkbox"/> | Précontraint |
| - Mixte | : <input type="checkbox"/> | - Bois | : <input type="checkbox"/> | Traditionnel |
| - Textile | : <input type="checkbox"/> | | : <input type="checkbox"/> | Lamellé-collé |

3.1.3. A. Eléments porteurs :

- | | |
|--|-----------|
| - Béton ou maçonnerie..... | SO |
| - Charpente métallique | F |
| - Structures métallo - textile..... | SO |
| - Charpente en bois | SO |
| - Structure mixte béton - acier ou béton - bois..... | SO |

3.1.3. B. Contreventements :

- | | |
|--|-----------|
| - Béton ou maçonnerie..... | SO |
| - Charpente métallique | F |
| - Structures métallo - textile..... | SO |
| - Charpente en bois | SO |
| - Structure mixte béton - acier ou béton - bois..... | SO |

3.1.4. OUVRAGES DE CLOS ET COUVERT

3.1.4.1. Clos :

- | | | |
|---|---|---|
| 3.1.4.1.a. Parties enterrées y compris leur caractère étanche | SO | |
| 3.1.4.1.b. Façades et pignons | F | |
| - Éléments de maçonnerie, béton | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Façade rideaux | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Panneaux ou éléments préfabriqués | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Bardage ou vêtture | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 3.1.4.1.c. Menuiseries extérieures | F | |

3.1.4.2. Couvert :

- | | | |
|---------------|---|---|
| Toitures..... | F | |
| - Étanchéité | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Couverture | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable D : Défavorable S : Suspendu SO : Sans Objet HM : Hors Mission La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport	AVIS
---	-------------

3.1.5 POUR LES BATIMENTS, AVIS SUR LES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLEMENT LIÉS AUX OUVRAGES (Mission L) - Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de réseaux divers et de voirie dont la destination est la desserte privative de la construction - Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de fondation - Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages d'ossature - Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de clos et couvert	F F F F
--	--

Constituent des « ouvrages » au sens du présent rapport :

- Les réseaux divers et de voirie (à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières) dont la destination est la desserte privative de la construction ;
- Les ouvrages de fondation ;
- Les ouvrages d'ossature ;
- Les ouvrages de clos et de couvert.

Constituent des « éléments d'équipement » au sens du présent rapport, les parties de la construction autres qu'ouvrages.

Constitue un « élément d'équipement indissociablement lié à un ouvrage » au sens du présent rapport, tout élément d'équipement dont la dépose *ou* le démontage *ou* le remplacement ne peut s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage.

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable **D** : Défavorable **S** : Suspendu **SO** : Sans Objet **HM** : Hors Mission
 La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

AVIS

3.2. **Mission S - AVIS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LES CONSTRUCTIONS**

- Communication des attendus du Permis de Construire ou de l'avis des autorités	F
- Conception et desserte	F
- Isolement par rapport aux tiers	F
- Résistance au feu des structures	F
- Couvertures et façades	F
- Distribution intérieure	F
- Locaux à risques particuliers d'incendie	SO
- Conduits et gaines	F
- Dégagements	F
- Aménagements intérieurs	F
- Désenfumage	SO
- Moyens de secours et alerte	F
- Installations électriques (courants forts)	F
- Installations de chauffage, ECS, ventilation, réfrigération, climatisation	F
- Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés	SO
- Installations de fluides médicaux	SO
- Installations de VMC-Gaz	SO
- Conduits de fumée	SO
- Installations d'ascenseurs et de monte-charges	F
- Portes automatiques de garages, portes et portails automatiques	SO
- Appareils sous pression de gaz et de vapeur	SO
- Garde-corps et fenêtres basses	F
- Ouvrants en élévation ou en toiture, parois transparentes ou translucides	F

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable **D** : Défavorable **S** : Suspendu **SO** : Sans Objet **HM** : Hors Mission
 La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

AVIS

3.3. Mission **HAND** - AVIS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITÉ DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Communication des attendus du Permis de Construire ou de l'avis des autorités	F
- Cheminements extérieurs	F
- Stationnement	SO
- Accès au bâtiment	F
- Signalisation, repérage	F
- Circulations intérieures (horizontales et verticales)	F
- Revêtements (sols, murs et plafonds)	F
- Equipements, dispositifs de commande, portes, portiques et sas	F
- Eclairage.....	F
- Logements (caractéristiques de base, escaliers, pièces de l'unité de vie).....	SO
- Locaux accessibles au public (sanitaires, douches, cabines, hébergement, accueil du public, caisses de paiement)	F

4 - RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS FORMULEES

- RAS

5 - DOCUMENTS A COMMUNIQUER

- Attendu de l'arrêté de permis de construire des services instructeurs (notamment SDIS et DDTM)

6 - SIGNIFICATION DES AVIS

- **F :** L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne révèle pas d'aléas techniques liés à sa conception ni à sa réalisation.
- **S :** L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne peut être correctement réalisé en l'absence d'informations complémentaires permettant d'évaluer les aléas techniques s'y rapportant. La non-communication des informations manquantes conduira à la formulation d'un avis défavorable sur cet ouvrage ou cet élément d'équipement dans notre rapport final.
- **D :** L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.
- **SO :** L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.
- **HM :** L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visé par notre contrat de contrôle technique.

7 - RAPPELS

- La destination initiale des ouvrages sera maintenue.
- L'utilisation « normale » des ouvrages et équipements devra être assurée par les exploitants.
- Une maintenance régulière sera mise en place en vue de garantir la pérennité des ouvrages et éléments d'équipements.
- BTP Consultants, dans le cadre de sa prestation, s'assure que les autocontrôles incombant aux entreprises - tel que rappelé à l'article 1792-1 du Code Civil - s'effectuent pendant l'exécution des travaux d'une manière satisfaisante. BTP Consultants procède, par elle-même, au contrôle par sondage de l'exécution des travaux.
- Il convient de communiquer à BTP Consultants le ou les noms des personnes chargées de l'autocontrôle, notamment sur chantier, et de préciser la liste des vérifications envisagées par les entreprises ainsi que les modalités de formalisation de ces vérifications permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.

Fait à Montpellier, le 12 février 2021

Le Responsable de Mission Electricité :**Julien CHABROL**

BTP CONSULTANTS
Agence Montpellier
Immeuble La Mantilla
40 avenue Théroigne de Méricourt
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 64 29 17
SIRET : 408 422 525 000316

Le Responsable de Mission :**Clément DADONE**

BTP CONSULTANTS
Agence Montpellier
Immeuble La Mantilla
40 avenue Théroigne de Méricourt
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 64 29 17
SIRET : 408 422 525 000316